

Paul Lévesque

L'alimentation, un élément clé
du modèle d'habitation communautaire
pour personnes âgées



Les EÉSAD et le PEFSAD



Réseau de coopération des EÉSAD

Le Réseau de coopération des EÉSAD représente les entreprises d'économie sociale reconnues aux fins du PEFSAD, par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) pour les services d'aide à la vie domestique (AVD).

Qu'est-ce qu'une EÉSAD?

Entreprise issue d'initiatives du milieu qui possède un caractère entrepreneurial et une finalité sociale.

L'ÉÉSAD

- Est au service de ses membres ou de la collectivité plutôt que de se limiter à engendrer des profits.
- A un processus de décision démocratique impliquant usagères et usagers, travailleuses et travailleurs.
- Défend la primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition de ses surplus et revenus.

EÉSAD

- 2 formes juridiques principales: coopérative et organisme sans but lucratif (OSBL)
- 101 EÉSAD au Québec, dont 53 OBNL et 48 coopératives
- Couvre les 17 régions administratives du Québec
- Accréditées par le MSSS pour offrir le Programme d'exonération financière pour les services d'aide-domestique (PEFSAD)
- 9400 employés, dont 8700 préposé(e)s
- Préposé(e)s possédant des formations reconnues, dont FAPAQE

Usagers des EÉSAD

- Plus de 100 000
- Plus de 7M d'heures de services /année dont:
 - 6M en AVD
 - 1M en services d'assistance personnelle
- 71% femmes
- 76% plus de 65 ans
- 53% plus de 75 ans
- 68% vivent seuls
- Souvent, les usagers ont des revenus peu élevés

Services des EÉSAD

Services d'aide domestique (admissibles au PEFSAD)

- Entretien ménager léger et lourd
- Entretien de vêtements
- Approvisionnement
- Préparation de repas sans diète

Services d'assistance personnelle (non-admissibles au PEFSAD)

- Assistance à l'habillage, à l'alimentation ou à la mobilité, ainsi que les soins d'hygiène et l'entretien de la personne

Services de répit et de présence-surveillance (non-admissibles au PEFSAD)

PEFSAD

Programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique

- Sous la responsabilité du MSSS
- Géré par la RAMQ
- 18 ans ou plus
- Usagers ne paient que la différence entre le prix du service et le montant accordé par le PEFSAD

PEFSAD

Cette réduction peut être obtenue de deux façons :

- Un montant fixe de 4 \$ pour chaque heure de service rendu, pour tous.
- Une réduction supplémentaire variant de 1,28 \$ à 10,24 \$ pour chaque heure de service rendu, par personne admissible (65 ans ou plus **ou** une personne âgée entre 18 et 64 ans qui est référée par un CISSS ou CIUSSS).
- Certaines restrictions s'appliquent pour les personnes recevant déjà des indemnités pour des frais de services domestiques de la CNESST, SAAQ, anciens combattants et régimes privés d'assurances.

PEFSAD

Le montant de l'aide financière, octroyé par le PEFSAD, est calculé en fonction de :

- Âge
- Situation familiale
- Revenu familial
- État de santé de la personne

Profils des usagers admissibles au PEFSAD

- Les profils des usagers admissibles au PEFSAD ressemblent à ceux de plusieurs locataires des OSBL d'habitation.
- Possiblement que plusieurs de ces derniers seraient admissibles à recevoir du PEFSAD.

Le PEFSAD et les REPAS

- Actuellement, plusieurs EÉSAD offrent des services de préparation de repas dans des RPA ou autres types d'habitation.
- Grâce au PEFSAD, les prix des repas, payés par les usagers, sont beaucoup plus bas que sans le PEFSAD.
- Le prix d'un repas pour chacun des usagers est diminué par le montant du PEFSAD, qu'il a le droit de recevoir.
- C'est le nombre d'heures de préparation des repas qui est admissible au PEFSAD, pas l'achat de la nourriture.

Exemple: prix des repas avec PEFSAD

Usager: 3 repas/jour, 7 jours/semaine.

- Si admissible au maximum du PEFSAD, soit 14.40\$/heure
- Économies de 312\$/mois

Hypothèses

5H de préparation/semaine, à 23\$/heure (498\$/mois)

+ Achat de la nourriture = 290\$/mois

Total= 788\$

Après réduction PEFSAD: préparation= 8.60\$/heure (186\$/mois)

+ Achat de la nourriture = 290\$/mois

Total= 476\$

Combinez AVD et SAP

Exemple : 2 heures de services réparties ainsi :

- 1,5 heures de ménage à 21\$/h
- 0,5 heure de soins d'hygiène à 24\$/h

Hypothèse d'un PEFSAD moyen, soit à 9\$

$$21\$ - 9\$ = 12\$$$

$$(12\$ \times 1.5 \text{ H}) = 18\$$$

$$\text{SAP} = 24\$ \times 0.5\text{H} = 12\$$$

$$\underline{\text{Total} = \text{pour 2 heures de services} = 30\$}$$